

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 06/239 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA CONSTRUCTION DE LA BASE D'ESSAI DES AUTORAILS AMG SUR LE SITE DE LA GARE D'AJACCIO

---

#### SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
M. COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. DOMINICI François à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie.



**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2006 portant adoption du Budget Primitif 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- SUR** rapport de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques principales du projet tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE** l'engagement des procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment la demande de permis de construire.



**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la sous-mesure «Chemin de Fer» selon la répartition suivante :

- |                                      |           |                       |
|--------------------------------------|-----------|-----------------------|
| - Etat                               | 70 % soit | 1 435 000 € H.T.      |
| - Collectivité Territoriale de Corse | 30 % soit | <u>615 000 € H.T.</u> |
|                                      |           | 2 050 000 € H.T.      |

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

**ARTICLE 5 :**

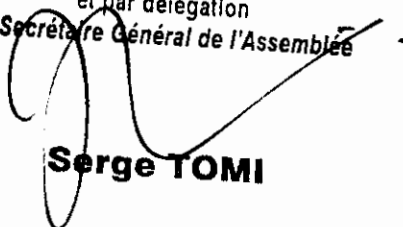
**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation pour la réalisation des travaux.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

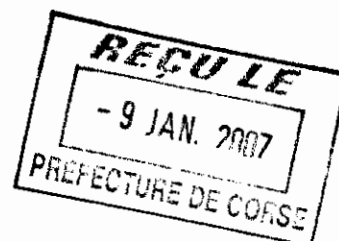
AJACCIO, le 14 décembre 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse

  
Camille de ROCCA SERRA



# **ANNEXES**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### CONSTRUCTION DE LA BASE D'ESSAI DES AUTORAILS AMG SUR LE SITE DE LA GARE D'AJACCIO

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet de construction de la base d'essai des autorails AMG sur le site de la gare d'Ajaccio.

#### **1) EXPRESSION DU BESOIN**

La Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre, depuis 2002, un effort important de modernisation du réseau ferroviaire qui vise à pérenniser et à développer le transport ferroviaire.

Les objectifs visés sont la sécurisation des transports, l'accroissement du trafic voyageur et la réduction des temps de parcours.

Les investissements définis se traduisent concrètement par :

- ✓ l'acquisition de nouveaux matériels de transport voyageurs : 12 autorails AMG livrés à partir d'avril 2007,
- ✓ l'amélioration des infrastructures ferroviaires : renouvellement de 130 km de voies ferrés, régénération de tunnels et ouvrages d'art,
- ✓ la mise en sécurité des circulations par le confortement des parois rocheuses,
- ✓ la mise en place d'une signalisation ferroviaire moderne (commande centralisée de voie unique),
- ✓ l'acquisition de nouveaux locotracteurs pour les trains de fret et les trains de travaux,
- ✓ la rénovation et l'extension des installations de maintenances ferroviaires.

Le présent dossier concerne la construction de la base d'essai des nouveaux autorails AMG à Ajaccio.

La mise en service des nouveaux autorails est précédée d'une période d'essai destinée à mettre au point et à fiabiliser le matériel, qui a été conçu spécifiquement pour les besoins du réseau ferroviaire de la Corse.

A la suite de la mise en service, une période de garantie d'un an est également assurée par le constructeur, sur site.

L'ensemble des essais et la période de garantie représente une durée globale de 30 mois, à compter d'avril 2007, date de livraison du premier autorail.

Pour la mise en œuvre de ces essais, le site de la gare d'Ajaccio a été retenu. En effet, la gare de Bastia et les ateliers de Casamozza vont faire l'objet, durant la même période, d'une rénovation complète, incompatible avec la réalisation des essais.

Il est donc nécessaire de réaliser une base d'essai, qui aura également vocation à être utilisée comme installation de maintenance de niveau 1 par les Chemins de Fer de la Corse, dans l'attente d'une future reconstruction de la gare d'Ajaccio.

## **2) DESCRIPTION DE L'OPERATION**

### **a) SITUATION ACTUELLE**

Le site d'Ajaccio, terminus de la ligne de Bastia à Ajaccio au PK 157, présente divers usages :

- ✓ Une gare voyageurs,
- ✓ Une gare fret,
- ✓ Une remise pour autorails,
- ✓ Des bâtiments d'habitation,
- ✓ Des bâtiments d'activités diverses : tertiaires, commerciales ou associatives.

La situation actuelle ne correspond plus à la vocation future de la gare d'Ajaccio, qui devra répondre à d'autres enjeux, comme le développement d'une offre périurbaine à compter de 2010. Aussi, une redéfinition complète du site du terre-plein de la gare devra être conduite ultérieurement afin de répondre dans les meilleures conditions aux besoins futurs.

Fin 2004, le projet de construction de la base d'essai d'Ajaccio avait été soumis à l'Assemblée de Corse, dans le cadre de l'opération globale de rénovation et d'extension des installations de maintenance des Chemins de Fer de la Corse, qui concernait les sites de Bastia, Casamozza, Ajaccio et Calvi.

Dans cette étude préliminaire, il était prévu de réaliser des installations situées dans la partie centrale du site, permettant ultérieurement d'envisager l'opération de reconstruction de la gare de manière cohérente.

L'Assemblée de Corse avait souhaité lors de cet examen que les projets envisagés ne déterminent pas de manière excessive l'utilisation future de l'emprise ferroviaire.

Les difficultés rencontrées dans la procédure de conception - réalisation pour les installations de maintenance nous ont conduits à traiter de manière séparée la construction de la base d'essai des autorails, qui doit permettre d'accueillir le matériel dès la fin du premier semestre 2007.

Lors des études d'avant-projet menées récemment pour cette base d'essai, il est apparu plus opportun de réutiliser les anciens ateliers que de reprendre la solution précédente.

De cette manière, outre l'économie réalisée concernant la construction d'un bâtiment même provisoire, il est possible d'utiliser le plan de voie actuel de la gare, et d'éviter toute création d'infrastructure nouvelle qui puisse obérer l'avenir, et contraindre les futurs projets de réaménagement du terre-plein de la gare.

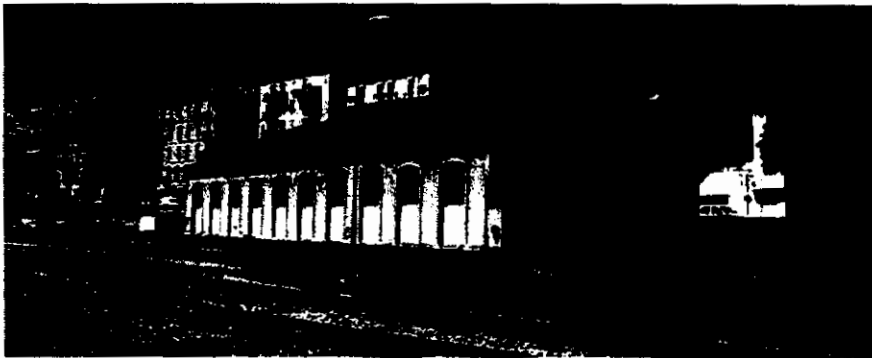


## **b) SITUATION PROJETEE**

La base d'essai d'Ajaccio est définie pour réaliser les fonctions suivantes :

- ✓ Essais des AMG sur la période adéquate,
- ✓ Remisage de 3 équivalents bi-caisse (3 x 40 m),
- ✓ Maintenance de niveau 1,
- ✓ Nettoyage manuel des trains,
- ✓ Remplissage des carburants.

La réutilisation des anciens ateliers situés à proximité du Cours Napoléon prévoit leur réhabilitation et leur extension côté sud par une structure métallique de 225 m<sup>2</sup> de surface au sol, permettant le stockage des pièces et ingrédients et l'accueil de deux autorails dans une zone fermée et protégée des risques de dégradations.



La situation de ce bâtiment permet par ailleurs une séparation aisée des flux commerciaux de la gare et techniques des procédures d'essai des nouveaux autorails.

## **c) CONSISTANCE DU PROGRAMME**

Les aménagements à réaliser sont les suivants :

- ✓ Création d'une fosse à aires latérales surbaissées en lieu et place de la fosse existante voie 6 d'une longueur utile 40 mètres hors escaliers,
- ✓ Création d'une voie sur dalle béton en lieu et place de la voie 4 actuelle,
- ✓ Extension du bâtiment côté sud,
- ✓ Mise en place de 8 chevalets de levage,
- ✓ Réfection de l'éclairage,
- ✓ Raccordement aux différents réseaux (AEP, EP, EU, EDF).



### 3) MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION

<b>Décomposition du poste travaux (TVA 8 %)</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Lot 1 - Démolition / Terrassements / Gros Œuvre	424 666	
Lot 2 - Charpente métallique	82 300	
Lot 3 - Métallerie / Serrurerie	14 000	
Lot 4 - Menuiserie métallique/ Bardage / Couverture	76 850	
Lot 5 - Maçonnerie, plâtrerie, isolation, faux plafonds, peinture	8 800	
Lot 6 - Courant Fort / Courant Faible	67 334	
Lot 7 - Fluides industriels / Plomberie	49 430	
Lot 8 - VRD	221 160	
Lot 9 - Voie Ferrée	70 375	
Lot 10 - Equipements et outillages	56 661	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 071 576</b>	
PROVISION POUR ALEAS ET RISQUES (15 %)	160 737	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 232 313</b>	<b>1 330 899</b>

<b>Décomposition du poste fournitures industrielles (TVA 19,6 %)</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Elévateur à trains	150 000	
Table élévatrice	50 000	
Chariot de vidange WC	70 000	
Chariot de distribution de sable	85 000	
<b>TOTAL FOURNITURES INDUSTRIELLES</b>	<b>355 000</b>	
PROVISION POUR ALEAS ET RISQUES (5%)	17 750	
<b>TOTAL FOURNITURES INDUSTRIELLES</b>	<b>372 750</b>	<b>445 809</b>

<b>Décomposition du poste services (TVA 19,6 %)</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Maîtrise d'œuvre études et travaux	322 490	
Mission CSPS	3 000	
Contrôle technique	10 000	
Contrôle extérieur	20 000	
Taxes et redevances diverses	10 000	
<b>TOTAL PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>365 490</b>	<b>437 127</b>

<b>Récapitulatif des dépenses</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
TRAVAUX	1 232 313	1 330 899
FOURNITURES INDUSTRIELLES	372 750	445 809
PRESTATIONS DE SERVICE	365 490	437 127
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>1 970 553</b>	<b>2 213 835</b>
ACTUALISATION DES PRIX (3 %)	59 117	66 416
<b>TOTAL GENERAL OPERATION</b>	<b>2 029 670</b>	<b>2 280 251</b>
<b>TOTAL ARRONDI A</b>	<b>2 050 000</b>	<b>2 300 000</b>



**Le montant de l'opération est arrêté à 2,3 M€ T.T.C.**

**Financement**

L'opération devrait être financée dans le cadre de la deuxième convention d'application du Programme Exceptionnel d'Investissements au titre de la sous-mesure «Chemin de Fer» selon la répartition suivante :

- Etat	70 % soit	1 435 000 € H.T.
- Collectivité Territoriale de Corse	30 % soit	<u>615 000 € H.T.</u>
		2 050 000 € H.T.

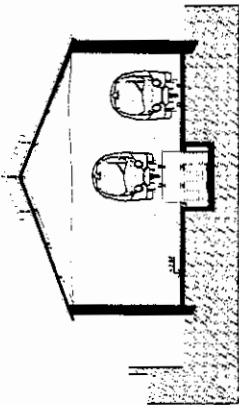
Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

**Programmation**

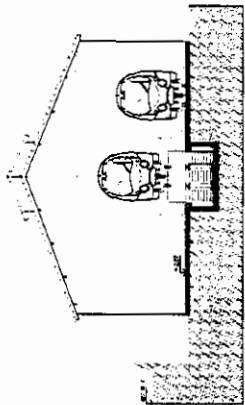
L'opération sera imputée :

- sur l'autorisation de programme 141160007 « Base d'essais AMG » inscrite au budget 2006, d'un montant de 0,59 M€, concernant la maîtrise d'œuvre études.
- sur l'autorisation de programme 141150009 « Installations de maintenance » inscrite au budget 2005, d'un montant de 3,68 M€, concernant les fournitures.
- sur une autorisation de programme à inscrire au budget prévisionnel 2007, d'un montant de 1,50 M€, concernant les travaux et leur contrôle.

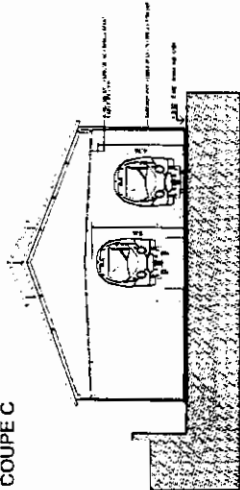
Les travaux devront être lancés avant la fin du premier semestre 2007.



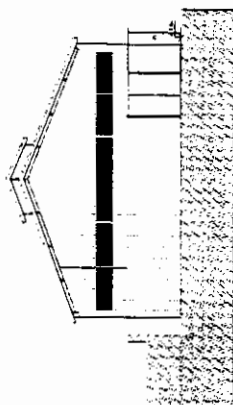
COUPE D



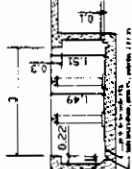
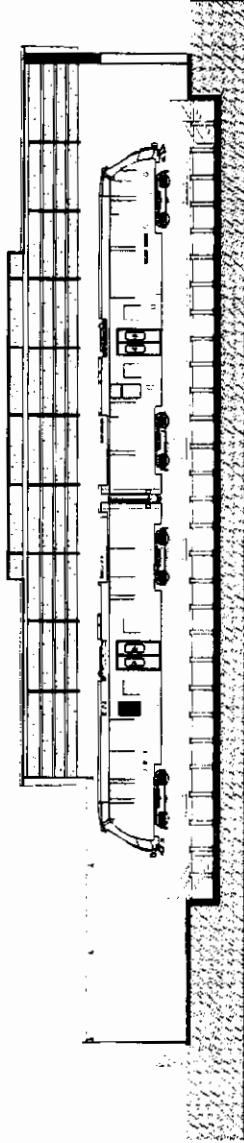
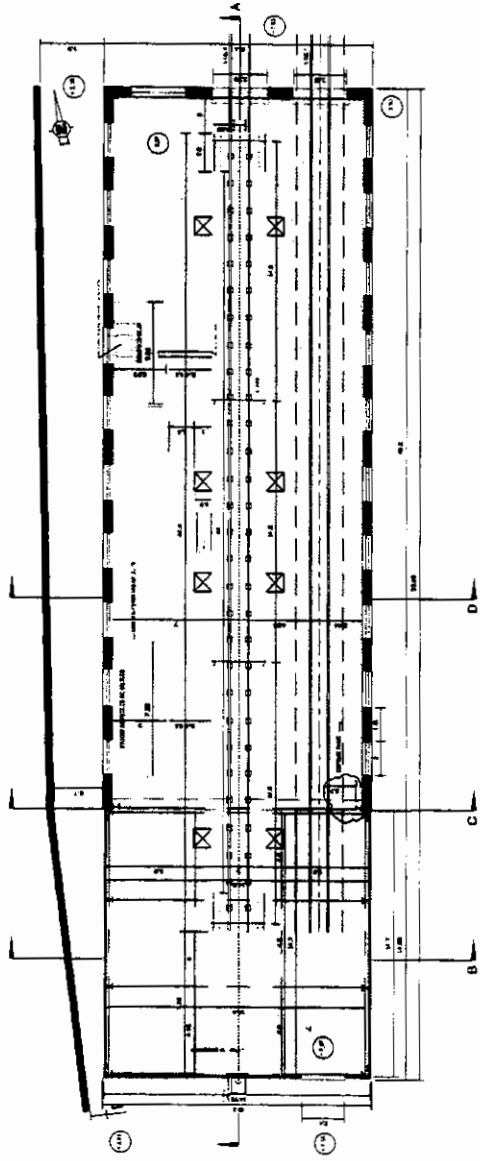
COUPE C



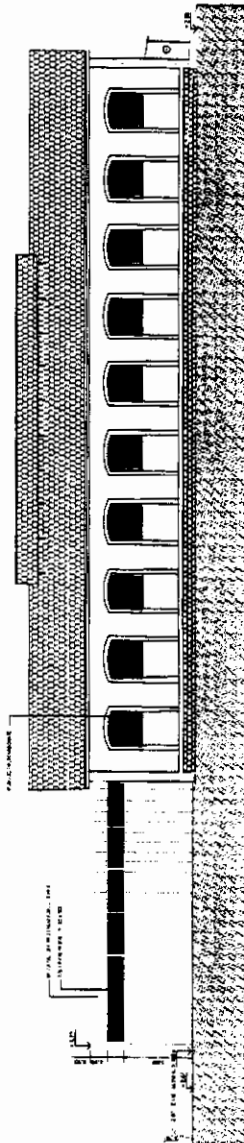
COUPE B



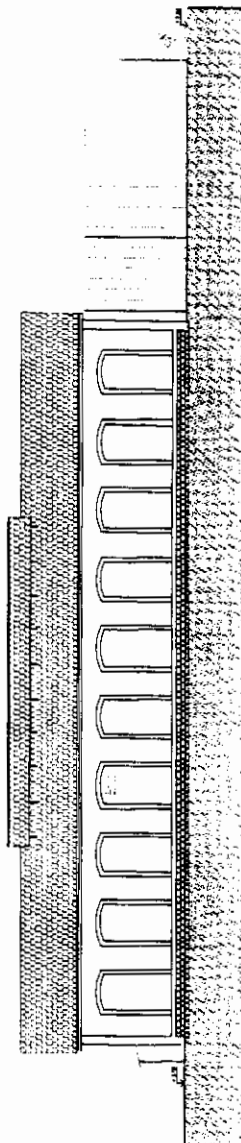
COUPE A



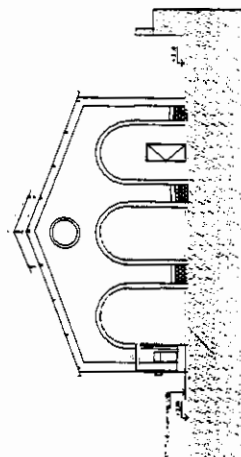
PROFIL FOSSE, éch. 1/50m



FACADE EST



FACADE OUEST



FACADE NORD

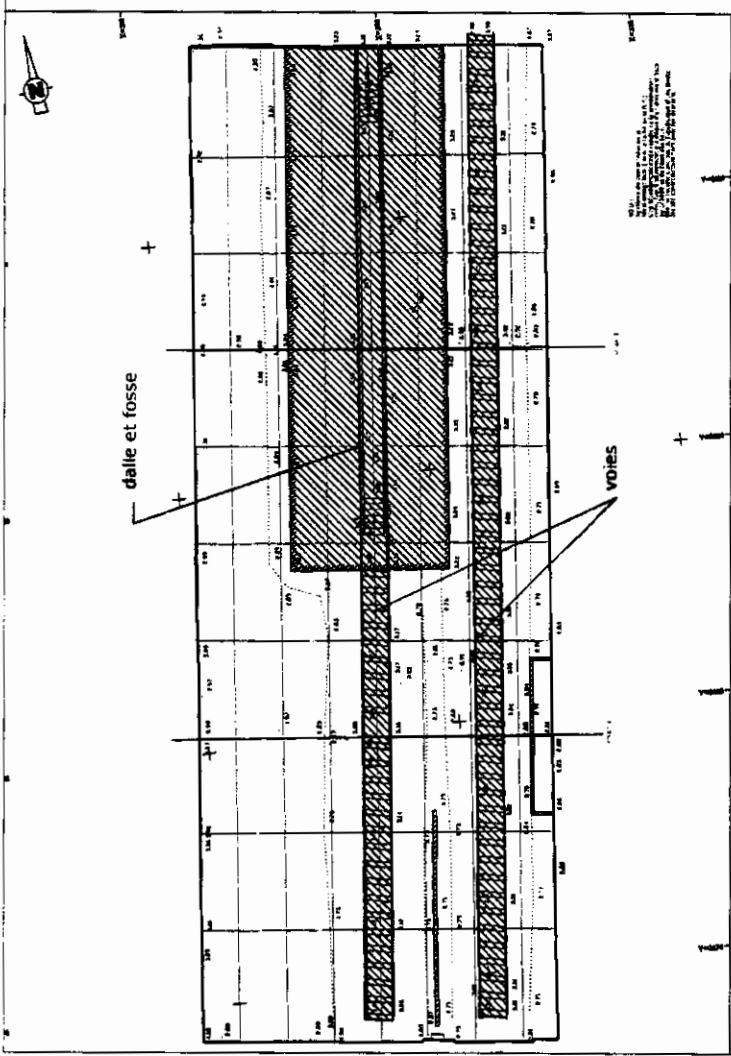
RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE  
CONSTRUCTION DE LA BASE D'ESSAI  
DES AUTORAIS AMG  
GARE D'AJACCIO



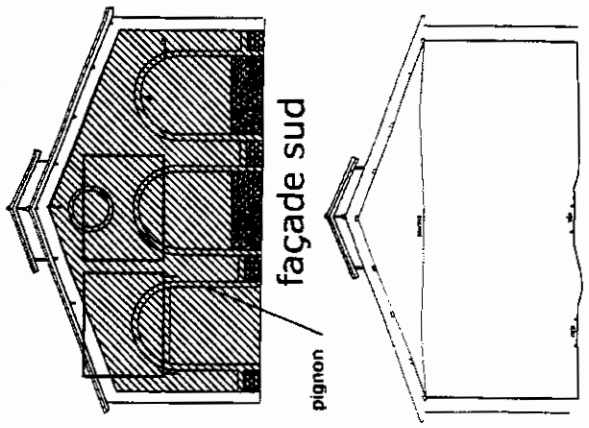
DOSSIER AVANT PROJET SOMMAIRE

<p>MAÎTRE D'OUVRAGE SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION DE LA BASE D'ESSAI DES AUTORAIS AMG 100 Avenue de la Gare 20000 AJACCIO</p>		<p>ARCHITECTE SOCIÉTÉ ANONYME DE CONSTRUCTION DE LA BASE D'ESSAI DES AUTORAIS AMG 100 Avenue de la Gare 20000 AJACCIO</p>	
<p>PROJET PLAN, COUPES, FACADES</p>		<p>DATE DE L'ÉTUDE 01/01/00</p>	

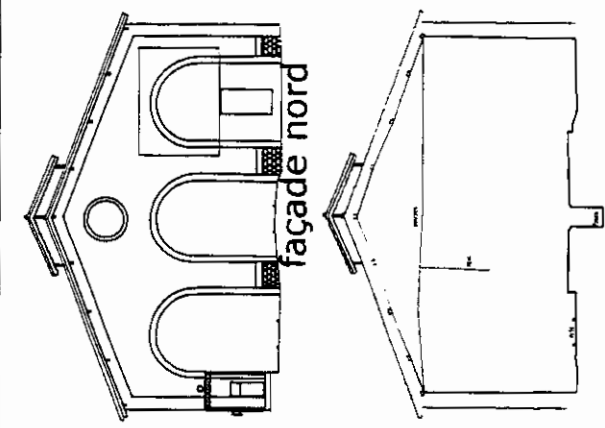




plan



coupe 2

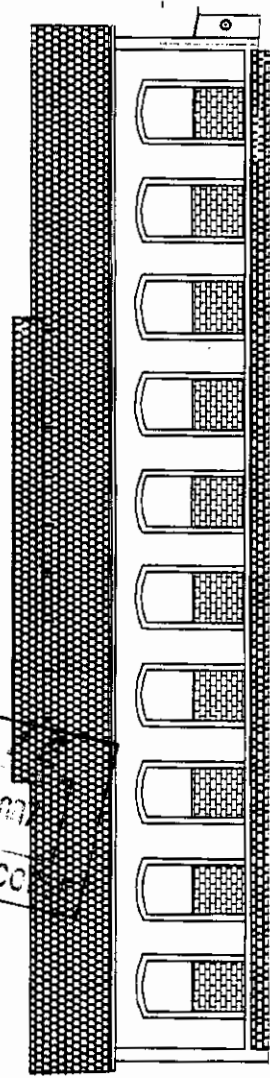


coupe 1

légende



ouvrages à démolir ou à abaisser



façade est

RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE  
CONSTRUCTION DE LA BASE D'ESSAI  
DES AUTORAIS AMG  
GARE D'AJACCIO



DOSSIER AVANT PROJET SOMMAIRE

<b>MAITRE D'OUVRAGE :</b> COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE Direction des Travaux Publics et de l'Urbanisme BP 195 - Bastia 20137 AJACCIO Cedex 1	<b>DATE :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT
<b>ARCHITECTE :</b> BOSSA MITT Rue de l'Indépendance BP 195 - Bastia 20137 AJACCIO Cedex 1	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT
<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT	<b>PROJET :</b> 14-09-2017/09 - Par M. BOSSA MITT

PLAN, COUPES, FAÇADES

Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50
Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50
Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50
Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50	Scale: 1/50

APS

RECU  
- 9 JAN. 2017  
PREFECTURE DE CO